



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 2 mai 2019

Interdiction de manifestation au Nord de l'agglomération brestoise du 2 mai au 2 juin 2019

En raison de plusieurs accidents de la circulation survenus lors de manifestations organisées sur la voie publique, et afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, le préfet du Finistère, Pascal LELARGE, a décidé d'interdire toute manifestation à l'intérieur d'un périmètre de la ville de Brest, délimité par les rues Evariste Galois, de Keranfurust, du Général Paulet et Yves Giloux, du 2 mai au 2 juin 2019.

Par ailleurs, le port et le transport, sans motif légitime, d'objets pouvant constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal est interdit dans ce périmètre pendant la même durée.

Toute infraction sera sanctionnée d'une peine de 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende pour les organisateurs, et d'une contravention de 4^e classe (135 €) pour les participants.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère